



S.E.C. OBJECTIFS

SARL AU CAPITAL DE 152 500 EUROS

BRUNO LE TARNEC
CATHERINE CROIZÉ

Experts-Comptables et
Commissaires aux comptes associés

ASSOCIATION LA BATOUE

9 Allée Johann Strauss

60000 BEAUVAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2013

**SIEGE SOCIAL
ET BUREAU**

7, rue du Musée - BP 90404
60004 BEAUVAIS CEDEX
TEL. : 03.44.48.44.54
FAX : 03.44.48.39.02

sec-objectifs@wanadoo.fr
www.secobjectifs.com

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES**

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION D'AMIENS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'AMIENS
RCS BEAUVAIS B 434 000 030 - SIRET 434 000 030 00024 - APE 6920 Z
TVA : FR 45 434 000 030 00024



S.E.C. OBJECTIFS

ASSOCIATION LA BATOUDE
9 Allée Johann Strauss 60 000 BEAUVAIS

- :- :- :-

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association La Batoude tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



S.E.C. OBJECTIFS

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Beauvais, le 26 mai 2014

Pour S.E.C. OBJECTIFS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Croize', written over a horizontal line.

Catherine CROIZE
Commissaire aux Comptes

LA BATOUDE
BILAN
 Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF	Exercice 2013			Exercice 2012
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Matériel de cirque	3 046,46	1 859,43	1 187,03	1 270,08
Matériel son	10 418,28	9 183,52	1 234,76	4 707,52
Matériel lumière	4 263,60	1 740,97	2 522,63	3 943,83
Matériel vidéo	1 450,90	909,32	541,58	0,00
Autres matériel de scène	1 076,40	1 076,40	0,00	0,00
Total	20 255,64	14 769,64	5 486,00	9 921,43
Autres				
Matériel de transport	15 900,00	15 429,17	470,83	3 535,27
Matériel de bureau et informatique	1 498,00	1 498,00	0,00	0,00
Total	17 398,00	16 927,17	470,83	3 535,27
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	94,00	0,00	94,00	40,00
TOTAL I	37 747,64	31 696,81	6 050,83	13 496,70
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	1 823,58	0,00	1 823,58	1 823,58
Avances et acomptes	310,60		310,60	1 563,10
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	37 031,38	510,06	36 521,32	15 126,37
Autres	29 954,12		29 954,12	48 660,96
Total	66 985,50	510,06	66 475,44	63 787,33
Valeurs mobilières de placement	42 749,26		42 749,26	126 774,76
Disponibilités	44 878,05		44 878,05	-1 184,09
Sous-total A	156 746,99	510,06	156 236,93	192 764,68
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	9 454,82	0,00	9 454,82	8 985,13
Sous-total B	9 454,82	0,00	9 454,82	8 985,13
TOTAL II (A+B)	166 201,81	510,06	165 691,75	201 749,81
TOTAL GENERAL (I+II)	203 949,45	32 206,87	171 742,58	215 246,51

LA BATOUDE
BILAN
 Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

PASSIF	Exercice 2013	Exercice 2012
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatif sans droit de reprise	92 559,87	62 033,51
Résultat de l'exercice (Déficit)	-56 974,80	30 526,21
TOTAL I	35 585,07	92 559,72
FONDS DEDIES		
Sur subvention de fonctionnement	25 283,33	11 083,33
TOTAL II	25 283,33	11 083,33
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 811,65	9 272,18
Dettes fiscales et sociales	82 414,38	78 988,17
Autres dettes	661,95	5 250,68
Sous-total A	93 887,98	93 511,03
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	16 986,20	18 092,43
Sous-total B	16 986,20	18 092,43
TOTAL III (A+B)	110 874,18	111 603,46
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	171 742,58	215 246,51

LA BATOUDE
COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Exercice 2013	Exercice 2012
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens	20,00	1 253,00
Prestations de services	114 185,68	247 351,02
Subventions d'exploitation	358 943,75	357 855,37
Cotisations reçues	1 739,20	1 819,00
Produits divers de gestion courante	1 025,60	1 022,36
Reprises sur provisions et transferts de charges d'exploitation	1 870,18	1 282,11
TOTAL I	477 784,41	610 582,86
CHARGES		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	76 544,20	136 808,68
Autres charges externes	85 268,84	101 453,93
Impôts, taxes et versements assimilés	18 401,22	15 972,53
Salaires et traitements	239 533,47	219 378,70
Charges sociales	100 850,39	93 942,65
Autres charges	6 592,81	10 357,69
Dotations d'exploitation	9 474,31	9 063,33
TOTAL II	536 665,24	586 977,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	-58 880,83	23 605,35
PRODUITS FINANCIERS (III)	974,50	1 774,76
CHARGES FINANCIERES (IV)	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	15 139,82	5 219,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	8,29	73,81
Reprises sur provisions pour engagements à réaliser	11 083,33	11 083,33
Engagements à réaliser sur ressources affectées	25 283,33	11 083,33
EXCEDENT OU DEFICIT	-56 974,80	30 526,21

LA BATOUE
ANNEXE COMPTES 2013
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

Annexe au bilan, avant répartition, dont le total est de 171742.52 euros et au compte de résultat de l'exercice, accusant un déficit de 56 974,80 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, arrêtés par le Conseil d'Administration font partie intégrante des comptes annuels.

INFORMATIONS	PM / RS NOTE N°	OBSERVATIONS
I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	1*	NEANT
II. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES		
A) Principes et conventions générales	2*	INF
B) Dérogations	2*	INF
C) Permanence des méthodes	2*	NEANT
D) Conventions particulières	2*	INF
III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
A) <u>Fonds associatifs</u> :	3	INF
B) <u>Fonds dédiés</u> :	4	INF
C) <u>Actif immobilisé et amortissements</u>		
. Immobilisations incorporelles :		
- Frais d'établissement	5*	NEANT
- Frais de recherche & de développement	5*	NEANT
- Fonds commercial	5*	NEANT
- Autres immobilisations incorporelles	5*	NEANT
. État de l'actif immobilisé	5	INF
. État des amortissements	5	INF
D) <u>Provisions</u> :		
. État des provisions	6	INF
E) <u>Actif circulant et dettes</u>	7	
. Différences d'évaluation s/éléments fongibles du stock	7	INF
. État des échéances des créances et dettes	7	INF
. Écarts de conversion (actif-passif)	7	NEANT
. Éléments concernant plusieurs postes du bilan	7*	INF
. Valeurs mobilières de placement	7	NEANT
. Avances aux dirigeants		NEANT
F) <u>Comptes de régularisation</u>		
. Charges et produits constatés d'avance	8*	INF
. Charges à répartir	8*	NEANT
G) <u>Compte de résultat</u>		
. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		NEANT
IV- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
. Dettes garanties par des sûretés réelles		NEANT
. Montant des engagements financiers hors crédit-bail		NEANT
. Informations en matière de crédit-bail		NEANT
. Engagements en matière de pensions et retraites	9	INF
. Identité de la société consolidante		NEANT
. Liste des filiales et participations		NEANT

* Information obligatoire si elle est significative pour la Société

INF : Information donnée dans l'Annexe

NS : Information non significative pour l'appréciation des comptes de l'entreprise

NEANT : Information inexistante dans les comptes de l'entreprise.

PM/RS : Personne morale/Régime simplifié

LA BATOUDE
ANNEXE COMPTES 2013
Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

I FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	(D 83 - 24)	NOTE 1
--------------------------------------	--------------------	---------------

NEANT

II - PRINCIPES & METHODES COMPTABLES	NOTE 2
---	---------------

A) PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES (D 83-24/1 ; C.Co.9)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon les principes du Nouveau Plan Comptable des Associations, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

B) DEROGATIONS

Il n'a pas été nécessaire de déroger aux principes et conventions générales.

C) PERMANENCE OU CHANGEMENT DE METHODE (D 83-24/3 ; C.Co 11)

NEANT

D) CONVENTIONS PARTICULIERES

• **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** (D 83-24/2)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

	<u>Durée</u>	<u>Méthode</u>
- Matériel éducatif.....	1- 5 ans	linéaire
- Matériel de bureau & informatique, mobilier	3-10ans	linéaire
- Matériel son, lumière, vidéo et autre matériel scénique.....	3-5 ans	linéaire
- Matériel de transport.....	4 ans	linéaire

• **EQUIPEMENT ET MATERIEL MIS A DISPOSITION**

Conformément à la convention de mise à disposition de locaux communaux signée avec la ville de Beauvais en date du 10/04/2013, et à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec la ville de Beauvais en date du 29/03/2010, l'association a bénéficié sur l'exercice d'équipements et de matériel mis à disposition par la ville de Beauvais :

- salle Jacques Brel, allée Colette, 60000 Beauvais (478 m2)	valeur non communiquée
- bureaux du 9 allée Johann Strauss, 60000 beauvais (128 m2)	valeur non communiquée
- matériel scénique	valeur d'acquisition 5 903,68 €
- matériel d'éclairage scénique	valeur d'acquisition 25 291,26 €
- matériel de levage	valeur d'acquisition 4 783,81 €
- fluides salle Jacques Brel	valeur estimée 5 969 €
- entretien salle Jacques Brel	valeur estimée 8 145 €

Les montants communiqués étant incomplets, ils ne sont pas intégrés aux comptes de l'association, mais doivent être pris en compte dans l'appréciation de son patrimoine.

• **ACTIF CIRCULANT & DETTES**

• **CREANCES & DETTES**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX BILAN & COMPTE DE RESULTAT

A) FONDS ASSOCIATIFS

NOTE 3

Etat des fonds associatifs avec et sans droit de reprise :
92 559,87 €

B) FONDS DEDIES

NOTE 4

- sur subvention de fonctionnement

Début d'exercice	Dépenses à engager	Utilisés au cours de l'exercice	Fin d'exercice
11 083,33 €	25 283,33 €	11 083,33 €	25 283,33 €

C) ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

NOTE 5

- ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Début d'exercice	Acquisition	Diminution	Fin d'exercice
Instal. tech., matériel et outillage industriel				
Matériel de cirque	2 231,98	814,48		3 046,46
Matériel son	10 418,28			10 418,28
Matériel lumière	4 263,60			4 263,60
Matériel vidéo	801,00	649,90		1 450,90
Autres matériel de scène	1 076,40			1 076,40
Autres				0,00
Matériel de transport	15 900,00			15 900,00
Matériel de bureau et informatique	1 498,00			1 498,00
Total	36 189,26	1 464,38		37 653,64

- ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Dotation 2013	Reprise 2012	Fin d'exercice
Instal. tech., matériel et outillage industriel				
Matériel de cirque	961,90	897,53		1 859,43
Matériel son	5 710,76	3 472,76		9 183,52
Matériel lumière	319,77	1 421,20		1 740,97
Matériel vidéo	801,00	108,32		909,32
Autres matériel de scène	1076,40			1 076,40
Autres				
Matériel de transport	12 364,73	3 064,44		15 429,17
Matériel de bureau et informatique	1 498,00			1 498,00
Total	22 732,56	8 964,25		31 696,81

D) PROVISIONS

NOTE 6

Provisions pour dépréciation des comptes clients : 510 €

E) ACTIF CIRCULANT ET DETTES

NOTE 7

- DIFFERENCES D'EVALUATION S/ ELEMENTS FONGIBLES DU STOCK

Valeur du stock constatée en fin d'exercice : 1 823,58 €

- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant	à - d'un an	à + d'un an
ACTIF CIRCULANT			
- Créances usagers	37 031,38	37 031,38	
- Autres créances	30 926,67	30 926,67	
- VMP	42 749,26	42 749,26	
DETTES			
- Dettes fournisseurs	10 811,65	10 811,65	
- Autres dettes	100 062,53	100 062,53	

F) COMPTES DE REGULARISATION

(D 83 - 23)

NOTE 8

- CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	EXPLOITATION	FINANCIER	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Charges constatées d'avance	9 454,82			9 454,82

Produits constatés d'avance	16 986,20			16 986,20

IV-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- ENGAGEMENTS EN MATIERE DE D.I.F.

NOTE 9

Il a été acquis au 31/12/2013, pour les salariés présents, un total de 608 heures de Droits Individuels de Formation.

- ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS ET RETRAITES

Compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés, aucun engagement n'est pris en matière de pensions et retraites.

- REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Montant non communiqué car conduisant à donner une information individuelle



S.E.C. OBJECTIFS

ASSOCIATION LA BATOUE
9 Allée Johann Strauss 60 000 BEAUVAIS

- :- :-

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

A Beauvais, le 26 mai 2014

Pour S.E.C. OBJECTIFS


Catherine CROIZE
Commissaire aux Comptes

